

COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS DE JUSTICE IMMOBILIERS

La Compagnie Nationale des Experts de Justice en estimations Immobilières (CNEJI) regroupe en son sein l'essentiel des cabinets d'expertise immobilière exerçant la double activité d'expert judiciaire et immobilier.

POURQUOI FAIRE APPEL À UN MEMBRE DE LA CNEJI ?



Des professionnels de l'expertise immobilière

hautement qualifiés répartis sur tout le territoire qui disposent de compétences pluridisciplinaires (immobilières, économiques, juridiques, techniques...) sélectionnés rigoureusement sur dossier par le Bureau de la Compagnie.



Des professionnels de l'expertise immobilière

qui interviennent dans des domaines variés : estimation, médiation, arbitrage, conseil...



Des professionnels de l'expertise immobilière

qui ont pour qualités essentielles de toujours promouvoir l'indépendance, la confidentialité et la fiabilité de leurs conclusions et travaux.

VALEURS LOCATIVES

VALEURS VÉNALES

IMMOBILIER URBAIN

BIENS RURAUX

COPROPRIÉTÉ

FONDS DE COMMERCE

DROIT AU BAIL

INDEMNITÉS D'ÉVICTION

EXPROPRIATION / PRÉEMPTION

CONTEXTE FISCAL

GARANTIE HYPOTHÉCAIRE

DROITS SOCIAUX (SCI)

DROITS RÉELS (bail emphytéotique ou à construction)

EXPERTISES RÉGLEMENTÉES (SCPI, mutuelles...)



Siège social :
10 rue du Débarcadère - 75017 Paris
www.cneji.org - info@cneji.org

POURQUOI DEVENIR MEMBRE DE LA CNEJI ?



PROFESSIONNELLEMENT...

Accès à des formations qualitatives pluri-annuelles thématiques, susceptibles de satisfaire aux obligations de formation, dont l'Université d'Automne

Participation à des travaux de commissions

Reconnaissance auprès des différentes juridictions (civiles, administratives et commerciales) ainsi que tous les acteurs du droit et du chiffre (avocats, notaires, administrateurs judiciaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, huissiers...)



...ENTRE CONFRÈRES...

Intégrer la seule structure nationale en matière d'expertises judiciaires immobilières

Coopérer et échanger des informations et connaissances (forum, lettres d'actualités...)

Accéder à une base documentaire régulièrement mise à jour

Collaborer entre Experts de différentes régions/spécialités

Rencontrer régulièrement ses confrères lors de formations



... PERSONNELLEMENT.

Visibilité et reconnaissance

Annuaire des Experts

Bénéfice d'une assurance RCP collective

Site Internet avec accès personnalisé

Convivialité

Dernières Universités d'Automne de la CNEJI animées par des Magistrats, des Experts, des Avocats et divers acteurs de l'économie immobilière

Montpellier – 26 et 27 septembre 2019 (Le marché immobilier montpellierain, Revue de jurisprudence des baux commerciaux, Méthode d'évaluation et fragilité juridique du calcul de la rente viagère, Point sur les bases de référence, Focus sur les locaux monovalents : Méthodes hôtelière actualisée / Le point sur les Résidences Services / Évaluation d'une clinique / Évaluation d'un cinéma, Focus sur l'indemnité d'éviction : La valorisation par l'EBE / L'indemnisation des frais de réinstallation, Perte d'ensoleillement : de la perception à l'évaluation, Forum participatif des experts)

Strasbourg – 4 et 5 octobre 2018 (Les marchés immobiliers du grand Est, Revue de jurisprudence des baux commerciaux, La responsabilité de l'expert dans son art, La réforme des taxes foncières et l'incidence sur la valeur vénale ou locative des immeubles, L'introduction à la justice prédictive et à la block chain, L'incidence de l'accession sur l'évaluation, Les diagnostics techniques immobiliers et la relation à la valeur vénale suite à la nouvelle édition de la charte de l'expertise en évaluation immobilière)

Marseille – 28 et 29 septembre 2017 (Le marché locatif des commerces à Marseille, L'estimation de la valeur locative des théâtres, L'indemnité d'éviction : réflexion sur la valorisation de postes particuliers, Revue de jurisprudence baux commerciaux, Méthodes « compte à rebours » lotisseur/aménageur, Les principes directeurs du procès en matière d'expertise judiciaire, Grand Paris/Métropole Aix Marseille : présentation parallèle des projets, L'approche des indemnisations par la Direction de l'Immobilier de l'État, Techniques de valorisation : l'expropriation des murs, la perte du fonds de commerce, le tréfonds).